



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

OBJET : TARIFS D'ACCES A LA PATINOIRE A  
COMPTER DU 6 DECEMBRE 2019

DÉCISION N° AU-19-459  
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4934 en date du 12 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint ;

**VU** la délibération du 11 avril 2018 relative au versement d'une subvention à l'association française de lutte contre les myopathies ;

**CONSIDERANT** l'installation provisoire d'une patinoire sur la place du Général-Leclerc, à Vincennes et son ouverture au public à compter du 6 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que les recettes résultant de l'exploitation de la patinoire les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019 seront reversées sous forme de subvention à l'association française de lutte contre les myopathies dans le cadre du téléthon 2019;

## D É C I D E

**DE FIXER** à compter du vendredi 6 décembre 2019, les montants de l'entrée à la patinoire, comme suit :

- entrée à l'unité plein tarif : 6 € (billet de couleur *bleue*)
- entrée à l'unité tarif réduit (enfant de moins de 6 ans) : 4 € (billet de couleur *rose*)
- entrée gratuite correspondant à l'offre promotionnelle « pour 4 billets (plein tarif) achetés le 5<sup>ème</sup> est gratuit » (billet de couleur *jaune*)

Ces tarifs comprennent la fourniture de patins à glace. Les usagers disposant de patins personnels ne pourront se prévaloir d'aucune réduction sur les tarifs précités.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée des sports et des  
relations internationales,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191126-lmc1H6878H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/11/2019  
Date de Publication : 26/11/2019